



Formation et certification COMPLEMENTAIRE en « HYGIENE dentaire »



1. Situation actuelle :

Les assistants-es dentaires n'étant pas au bénéfice d'une certification en hygiène dentaire reconnue par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (Coopération en matière de formation, Unité Reconnaissance des diplômes) doivent compléter leur cursus de formation en obtenant la certification du module « HYGIENE dentaire ».

2. Objectifs de la formation et de la certification :

Acquisition de la qualification technique et théorique pour l'hygiène en cabinet dentaire. Ce certificat permet au candidat-e d'être en conformité avec l'application des prescriptions et des mesures d'hygiène attendues par un-e « Assistant-e Dentaire CFC ».

A l'issue de la formation et de la certification, le-la candidat-e est capable de :

- Veiller à la protection de sa propre santé et de celle des patients ainsi qu'à la protection de l'environnement.
- Préparer et remettre en état la salle de soins conformément aux prescriptions.
- Respecter les directives de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) lors du retraitement des dispositifs médicaux.

3. Contenu et objectifs détaillés de la formation et de la certification :

Cette formation THEORIQUE et PRATIQUE porte sur la totalité de la matière du **domaine C** des compétences opérationnelles (page n°19 à n°23) du plan de formation conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale « Assistant-e Dentaire CFC » du 5 juillet 2019. La liste des objectifs détaillés est disponible sur le site de la SSO : https://www.sso.ch/fileadmin/upload_sso/1_SSO/8_Berufsbilder/Dentalassistent/20200220_BiPla_DA-bereinigt_F.pdf
Si le contenu du domaine de compétences C susmentionné devait subir des changements, c'est la dernière version du plan de formation approuvé par le SEFRI qui entrera en vigueur.

Contenu détaillé de la formation :

	Dates	Nbre leçons	Objectifs	Professeurs
N°1	samedi automne 2023	4 leçons (8h30-12h)	<u>Théorie</u> : modules C1, C2 et C3	Mme Monnet Cynthia Ass. en prophylaxie SSO
		4 leçons (13h-16h15)	<u>Pratique</u> : modules C1, C2 et C3 en cabinet dentaire	Mme Monnet Cynthia Ass. en prophylaxie SSO
N°2	samedi automne 2023	4 leçons (8h30-12h)	<u>Théorie</u> : microbiologie et pathologie infectieuse (C1, n°4)	Mme Loretan Chantal Enseignante AMAD
		4 leçons (13h-16h15)	<u>Théorie</u> : révisions et préparations aux examens	Mme Monnet Cynthia Ass. en prophylaxie SSO
	Automne 2023	2x 30 min.	13h30 : Examen écrit de 30 minutes (théorie) Dès 14h30 : Examen de 30 minutes (pratique) en cabinet dentaire	Ecole-Club Migros, Sion En cabinet dentaire, c/o Dr Perrin,

En visio-conférence

4. Supports de cours :

Support de cours officiel « Hygiène dentaire » SSO & SVDA (à commander sur le site www.sso.ch)

5. Admission à la formation et à la certification :

1° Formation de base reconnue comme :

Assistant-e dentaire ayant obtenu son diplôme SSO sur une durée de 2 ans

ou

au bénéfice d'un diplôme étranger nécessitant une formation complémentaire pour l'obtention de l'équivalence ou de la reconnaissance. Pour la reconnaissance/équivalence des diplômes, l'autorité fédérale est compétente.

SEFRI <http://www.sbf.admin.ch/dienstleistungen/formulare/00395/index.html?lang=fr> . La documentation relative aux requêtes d'équivalence se trouve dans le dossier « Reconnaissance de diplômes étrangers », Tél. +41 (0)58 465 40 67;

info@sbfi.admin.ch

2° Les frais de cours doivent être payés au minimum 5 jours avant le début des cours + remplir **annexe n°1**.

3° Les frais d'examens doivent être payés au minimum 10 jours avant les examens + remplir **annexe n°2** pour les personnes **EN CANDIDATURE LIBRE**.

6. Assurances :

Durant les cours, les accidents sont couverts par l'assureur LAA pour les personnes ayant un employeur. Les autres participants-es doivent être couverts-es par une assurance personnelle.

7. Conditions d'inscription :

La formation débute si au minimum 6 personnes sont inscrites aux cours de formation. Une confirmation d'inscription est envoyée à chaque personne inscrite où sont mentionnées les modalités de paiement.

8. Finance d'inscription :

Prix des cours (écolage)	CHF 480.- (16 cours à CHF 30.-/période)
Frais d'examens	CHF 400.- (tarif si au moins 6 expertises sont effectuées le même jour) CHF 600.- (tarif « individuel »)

9. Déroulement de l'examen (60 minutes au total) -> [prochaine session d'examens](#) : **vendredi après-midi 10 mars 2023** :

A. Théorie – Ecrit

Lieu : Ecole Professionnelle AMAD, c/o Bâtiment de l'Ecole-Club de Sion, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Durée : 30 minutes

Les questions théoriques portent sur les 3 thèmes suivants :

- **Protection personnelle et celle du patient**
- **Microbiologie**
- **Stérilisation et appareils**

A disposition : « série d'examens 2015 » (cf. [annexe n°4](#), https://acfc4581-2b36-439e-b6b6-0dbb2697b2b0.filesusr.com/ugd/1ef05a_aad08a306ebc444fbfa27bc3d8a3e3ba.pdf)

B. Pratique – Oral

Lieu : Cabinet dentaire, Dr Perrin, rue du Scex 2 à Sion

Durée : 30 minutes

Critères d'évaluation :

(mesures d'hygiène -> 50 points + retraitement des dispositifs médicaux -> 50 points)

- **Tenue** (habits, cheveux, bijoux, ongles)
- **Protection personnelle** (désinfection mains, gants, masque, lunettes)
- **Respect des étapes/ordre des tâches**
- **Techniques d'entretien et de désinfection**
- **Techniques de stérilisation** (libération de la charge, stockage, test de vide, test de pénétration de vapeur, contrôle, emballage et qualité de l'exécution)
- **Elimination des déchets**

Exemple d'une mise en situation pratique :

« **Une extraction a eu lieu dans une salle de soins. Veuillez préparer le poste de travail pour le traitement suivant. Ensuite, traitez les instruments chirurgicaux conformément au cycle de traitement des instruments.** »

Attention à :

Gestion du temps alloué : une minuterie est à disposition

Déroulement pertinent : application des mesures d'hygiène actives et passives

Emploi correct des appareils et matériaux

10. Matériel nécessaire pour l'examen final pratique :

Habits de travail (au minimum une blouse blanche médicale)

11. Experts pour l'examen final :

2 experts cantonaux ayant la reconnaissance d'expert aux examens CFC pour la filière « Assistant-e Dentaire CFC ».

12. Critères de réussite et certificat délivré :

L'examen final est réussi si la note finale obtenue est égale ou supérieure à 4,0 (au minimum il faut obtenir 84,5 points/153, cf. [annexe n°3](#)).

Le certificat est délivré par la Société Valaisanne des Médecins-Dentistes (SSO-Valais) et l'École Professionnelle « Assistant-e Dentaire CFC ».

13. Répétition de l'examen :

En cas de moyenne insuffisante, le-la candidat-e peut répéter les examens au plus tôt après 6 mois.

14. Composition de la Commission de cours et processus Qualité (pour 2022) :

- Dr Sébastien Perrin, *praticien, chef-expert cantonal et enseignant à l'École AMAD*
- Dr Etienne Barras, *praticien et médecin-dentiste conseil de l'Etat du Valais*
- Dr Serge Roh, *praticien et enseignant l'École AMAD*
- Dresse Sarah Cuenin, *praticienne, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD*
- Dr Julien Crettenand, *praticien, expert cantonal et enseignant à l'École AMAD*
- Mme Cynthia Monnet, *assistante en prophylaxie SSO, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD*
- Mme Chantal Loretan, *laborantine, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD*
- Mme Véronique Varone, *responsable de l'École AMAD et coordinatrice de la formation complémentaire « Hygiène Dentaire »*

Les participants-es évaluent au moyen du formulaire remis par l'École Professionnelle la qualité de l'enseignement. La synthèse des évaluations est remise à la Commission de cours après chaque session.

15. Dispositions légales / recours :

Les résultats de l'examen peuvent être contestés dans les 14 jours qui suivent la réception de ceux-ci par le-la candidat-e auprès de l'École Professionnelle AMAD. Les recours doivent être adressés par écrit dans le délai susmentionné avec motivation détaillée de la requête. La décision de la Commission de cours suite à un recours est définitive.

16. Inscriptions pour les cours & renseignements-contacts :

ECOLE PROFESSIONNELLE

„Assistant-e Médical-e CFC & Assistant-e Dentaire CFC“

c/o Bâtiment de l'Ecole-Club Migros

Place de la Gare 2, 1950 Sion

Tél. : 027/720 65 26

www.amad-valais.ch

Personne responsable de l'École Professionnelle « Assistant-e Dentaire CFC » et de la Formation complémentaire « Hygiène Dentaire » : Mme Véronique Varone, 027/720 65 26 ou 079/342 58 09, veronique.varone@edu.vs.ch

Enseignante principale : Mme Cynthia Monnet, cynthia.monnet@edu.vs.ch



INSCRIPTION

Formation + Examens « HYGIENE dentaire »

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

Adresse de facturation :

Date de naissance complète :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Je confirme avoir pris connaissance des dates de la formation (automne 2023) et des tarifs :

CHF 480.- (écolage pour la formation)

CHF 400.- (frais d'examens)

A la réception de l'inscription (et si le cours est confirmé, minimum 6 personnes inscrites), une facture vous sera adressée.

*Merci de joindre au bulletin d'inscription une copie du **diplôme « dentaire »** obtenu.*

Remarques :

Pour accord :

Lieu, date :

Signature :



INSCRIPTION

Examen « HGYENE dentaire »

(en **CANDIDATURE LIBRE = uniquement l'examen, sans suivre la formation**)

Date des examens (à demander à Mme Varone) :

prochaine session => **vendredi après-midi 10 mars 2023**

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

Adresse de facturation :

N° de téléphone :

Date de naissance complète :

Adresse e-mail :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des modalités des examens décrites dans le flyer d'informations, du contenu & du programme de formation et des critères d'évaluation des examens finaux (théoriques et pratiques).

Frais d'examens : CHF 600.- (CHF 400.- si au minimum 6 expertises sont effectuées à la même date)

*Merci de joindre au bulletin d'inscription une copie du **diplôme « dentaire »** obtenu.*

Remarques :

Pour accord :

Lieu, date :

Signature :

CERTIFICATION 2023

« HYGIENE dentaire »

Assistant dentaire CFC /
Assistante dentaire CFC

Nom candidat-e :

Prénom :

Date d'examen : à demander à Mme Varone. Prochaine session : vendredi 10.3.23

Travaux pratiques (mesures d'hygiène)	/ 50
Travaux pratiques (retraitement des dispositifs médicaux)	/ 50
Examen théorique	/ 53
POINTS TOTAUX	/ 153

Échelle des notes :

Nombre maximal de points : **153** points

Note	Points	Points	Points
6	153	–	145.5
5,5	145	–	130.5
5	130	–	115
4,5	114.5	–	99.5
4	99	–	84.5
3,5	84	–	69
3	68.5	–	54
2,5	53.5	–	38.5
2	38	–	23
1,5	22.5	–	8
1	7.5	–	0

Signatures des experts :	Points obtenus :	Note :
.....